

Image not found or type unknown



Loi trentenaire souhaite informations complémentaires

Par **arlette petitgerard**, le **18/10/2016** à **23:05**

bonjour à tous. en 1962 ma mère à obtenu du propriétaire d'occuper sa maison à titre gracieux en échange : l'entretien jardin et compteur électrique. depuis 1985 à ce jour soit 31 ANS Je l'habite à mon tour J, ai effectué de très nombreux travaux , toiture, salle de bain etc.... notre famille a habité sans interruption pendant 54 ANS; j ai toujours réglé les taxes foncières et impôts locaux pendant ces 31 années. Le propriétaire est décédé. je souhaiterai acquérir ce bien. ai je des droits. merci à l'avance pour vos réponse.